



## **Déclaration du représentant des Associations du Personnel de l'OMS sur des questions concernant la politique en matière de personnel et les conditions d'emploi**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Madame le Directeur général,

1. A chaque session du Conseil exécutif, vous trouvez dans votre dossier un document rédigé par les Associations du Personnel, vous écoutez un discours, puis vous fermez votre dossier et vous tournez la page. Aujourd'hui, le document est bref afin de capter votre attention.
2. Voici une liste de points que nous avons présentés au cours des trois dernières années :
  - a) l'importance du processus de consultation entre l'administration et le personnel et du Conseil mondial personnel/administration ;
  - b) le recours abusif à du personnel employé pour une longue durée avec des contrats temporaires et la nécessité de trouver rapidement une solution à ce problème critique ;
  - c) la réforme des ressources humaines et la nécessité de mettre en oeuvre cette réforme en vouant une attention particulière à certains points ;
  - d) la nécessité d'élaborer une politique satisfaisante en matière de roulement et de mobilité ;
  - e) le réengagement de personnel retraité à des postes de responsabilité ;
  - f) la nécessité d'organiser les carrières, notamment pour le personnel de la catégorie des services généraux ;
  - g) la sécurité du personnel sur le terrain ; et
  - h) nos relations avec la Commission de la Fonction publique internationale.

Chacun de ces points a été présenté au Conseil exécutif au moins cinq fois au cours de ses six dernières sessions.

3. Même si nous accueillons avec satisfaction l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui d'appeler une fois de plus votre attention sur ces questions, nous demandons à l'administration de l'OMS de donner suite de manière systématique à notre déclaration et à la réponse qui y est donnée, en vue de faire état des progrès au Conseil exécutif.

4. Grâce au Conseil mondial personnel/administration, les représentants du personnel et de l'administration peuvent discuter des questions qui les intéressent de manière régulière et structurée. Ce mécanisme renforce la consultation et, cette année, permettra d'adresser au Directeur général des recommandations communes pour la mise en oeuvre de la réforme des ressources humaines. Par ailleurs, nous nous félicitons de l'occasion qui nous a été donnée d'exprimer des opinions divergentes. Cette année, les Associations du Personnel ont proposé que le statut consultatif du Conseil mondial soit modifié et que ce dernier devienne un organe de négociation. Nous estimons que ce changement offrira tant à l'administration qu'aux Associations du Personnel de meilleures possibilités de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis des personnes qu'elles représentent. Les Associations du Personnel prépareront une proposition qui sera soumise à l'examen du Conseil mondial à sa prochaine réunion.

5. Nous constatons cependant qu'il n'existe aucun mécanisme de discussion et de consultation entre les représentants du personnel et le Conseil exécutif. Nous ne sous-estimons pas l'importance des déclarations que nous soumettons régulièrement au Conseil, mais, étant donné le rôle que joue le personnel dans l'application des résolutions que vous adoptez, nous estimons qu'un mécanisme permettant le dialogue entre le personnel et le Conseil exécutif sera bénéfique à l'Organisation.

6. Selon la procédure en vigueur, lorsque des questions relatives au personnel sont débattues aux sessions du Conseil exécutif, l'opinion des représentants du personnel n'est entendue qu'*après* que le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances s'est réuni et a examiné les questions. Le personnel n'a pas l'occasion de se faire entendre au sein de ce Comité. En conséquence, nous demandons aujourd'hui que le Conseil exécutif autorise des représentants des Associations du Personnel à participer aux réunions du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances lorsqu'il examine des questions concernant la politique en matière de personnel. Etant ainsi en possession de tous les éléments d'information au moment voulu, vous serez à même d'évaluer l'impact de vos décisions sur le personnel.

7. Nous sommes convaincus que, grâce à une véritable consultation, vous, les membres du Conseil exécutif, aurez l'occasion de mieux connaître ceux qui représentent le personnel, lequel travaille quotidiennement à la mise en oeuvre des résolutions que vous avez adoptées.

8. Permettez-nous de vous montrer que, lorsque nous défendons nos « droits », nous assumons aussi nos « responsabilités », que, lorsque nous demandons le « respect », nous souhaitons qu'il soit mutuel, et, enfin, que, lorsque nous nous engageons sans réserve à être « au service d'autrui », cela signifie avant tout « au service de l'Organisation pour le bien-être des populations ».

= = =